



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 11 MAI 2006,  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, À 19 H 30**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Yves Lévesque
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2006-05-080

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Projet de bibliothèque municipale/scolaire
4. Étude de marché pour l'emplacement de la COOP
5. Entente sur la réfection des trottoirs du village
6. Projet de panneaux d'interprétation touristique à Champlain
7. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2006-05-081

**PROJET DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain et la Commission Scolaire du Chemin-du-Roy désirent mettre en commun un service de bibliothèque pour desservir les élèves de l'école de Champlain et la population de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de bibliothèque municipale/scolaire nécessite des travaux d'agrandissement et d'aménagement au bâtiment de l'école de Champlain dont le coût est estimé à 251 806 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution au projet de la municipalité et du ministère de la Culture est estimé à 186 888 \$ ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la municipalité de Champlain, la commission scolaire du Chemin-du-Roy et le CRSBP fixant les modalités d'utilisation et de gestion de la bibliothèque est déposé ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque

QUE la municipalité de Champlain approuve le projet de bibliothèque municipale/scolaire à l'école de Champlain tel que présenté et autorise la commission scolaire à procéder aux travaux nécessaires pour obtenir des soumissions ;

QUE le projet de protocole d'entente déposé soit soumis aux partenaires pour approbation .

**ADOPTÉ** unanimement

2006-05-082

**ÉTUDE DE MARCHÉ POUR L'EMPLACEMENT DE LA COOP**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain considère que le projet de regroupement de services de la coopérative de Champlain permettrait de consolider les services existants et de les améliorer ;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de connaître l'intérêt des sites potentiels pour l'implantation de services regroupés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Lévesque  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la municipalité de Champlain et la COOP de Champlain effectuent et financent conjointement une étude de marché visant à déterminer l'achalandage potentiel de différents sites sur le territoire de la municipalité pour l'implantation de services.

**ADOPTÉ** unanimement

2006-05-083

**ENTENTE SUR LA RÉFECTION DES TROTTOIRS DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT Q'un problème d'écaillage de la surface de certaines parties des trottoirs construits dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés, de remplacement d'une conduite d'aqueduc et d'assainissement des eaux réalisé par Construction et Pavage continental pour la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE le problème d'écaillage observé ne concerne que la surface de certaines parties des trottoirs construits en 2004 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Construction et Pavage Continental propose de laisser en place les trottoirs construits en 2003 et 2004 et de refaire environ 200 mètres linéaires de trottoirs existants, en plusieurs sections, à l'ouest du site des travaux d'assainissement des eaux en compensation pour le problème d'écaillage de la surface des trottoirs ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain conserve ses droits de recours pour des problèmes qui dépasseraient l'écaillage de la surface des trottoirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain s'engage à recevoir gratuitement au site d'enfouissement les débris de trottoirs qui seront refaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la municipalité de Champlain accepte l'offre de Construction et Pavage Continental de remplacer 200 mètres linéaires de trottoirs à l'ouest du 854, rue Notre-Dame en guise de compensation pour l'écaillage de surface de certaines parties de trottoirs aux conditions suivantes :

- L'entrepreneur fournit le personnel et le matériel nécessaires pour enlever et refaire des sections de trottoirs que lui indiquera le représentant de la municipalité.
- Le béton utilisé pour refaire des trottoirs ne contiendra pas de fumée de silice.
- L'entrepreneur transportera au site d'enfouissement sanitaire de Champlain les trottoirs enlevés
- La municipalité de Champlain assumera les coûts de l'enfouissement
- La municipalité de Champlain assumera la réfection de l'arrière des trottoirs refaits lorsqu'il s'agit de terre et de gazon. La réfection des autres types de surface sera la responsabilité de l'entrepreneur.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**PROJET DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION TOURISTIQUE À CHAMPLAIN**

Reporté à une autre date

2006-05-084

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

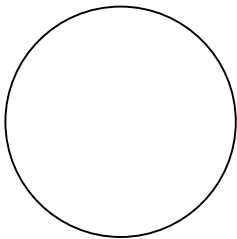
QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement

---

Marcel P. Marchand, maire

---



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

Jean Houde, secrétaire-trésorier